



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal
N°2021-033
BUDGET PRIMITIF 2021
LOTISSEMENT DES TERRASSES

Séance du : 14 Avril 2021

Date de convocation : 07 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze-avril, à dix-sept heure trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 11

Nombre de votes : 11

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, GILBERT Hervé, ONOL LANG Per, SIONNET Anthony.

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à JACOB Roland

Absent : FERRIER Nathalie

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pièce jointe : vue d'ensemble du budget primitif 2021 budget lotissement des Terrasses

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 et notamment l'article 7 qui indique que le Budget Primitif doit être voté avant le début de l'exercice auquel il se rapporte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel relatif au budget lotissement des Terrasses, pour l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote le budget primitif du budget de l'eau de l'exercice 2021 dont la vue d'ensemble est jointe à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :
Date affichage :

